PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 20 février à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Francis COSNET, Le Maire.

Présents : Francis COSNET, David BOURGOIN, Michel LOPEZ, Marie-Christine ANNE, Laurence LECORNUÉ, Mickaël BONTEMPS, Karine LEBLÉ

Excusé : Jonathan LEROUX donne procuration à David BOURGOIN;

Absents : Benjamin NOIR ; Ludovic TESSIER

Secrétaire de séance : Karine LEBLÉ

Le quorum est atteint, Monsieur Francis COSNET ouvre la séance du Conseil Municipal 20 h 40.

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2024 DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire sort de la séance.

Monsieur David BOURGOIN expose les résultats de l'exercice 2024 du budget de la Commune.
Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'exercice 2024 du budget de la commune.
Les opérations de l'exercice 2024 font ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	187 258.47 €
Recettes de fonctionnement	256 451.12 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	**131 412.54 €**

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	536 404.83 €
Recettes d'investissement	495 128.79 €
Résultat d'investissement de l'exercice	**- 8 066.10 €**

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2024 de la Commune par 7 voix POUR.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2024 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur David BOURGOIN expose les résultats de l'exercice 2024 du budget de l'Assainissement.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'exercice 2024 du budget de l'Assainissement
Les opérations de l'exercice 2024 font ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	35 310.30 €
Recettes de Fonctionnement	35 843.64 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	**3 691.69**

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	15 896.86 €
Recettes d'investissement	16 563.71 €
Résultat d'investissement de l'exercice	**10 274.09 €**

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2024 de l'Assainissement par 7 voix POUR.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 COMMUNE

Le conseil, après avoir entendu le compte administratif 2024,
Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,
Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Considérant que le Compte Administratif présente un résultat de fonctionnement :

- au titre des exercices antérieurs Excédent 62 219.89 €
- au titre de l'exercice arrêté Excédent 69 192.65 €

Soit un résultat à affecter de : 131 412.54€
Solde des restes à réaliser : 55 800.46 €
Affectation obligatoire : 131 412.54 €

Le conseil décide d'affecter le résultat 2024 comme suit par 7 voix POUR :

- *Article 1068 : 0.00 €*
- *Article 002 : report de fonctionnement excédentaire: 131 412.54 €*
- *Article 001 : report d'investissement déficitaire: 8 066.10 €*

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 ASSAINISSEMENT

Le conseil, après avoir entendu le compte administratif 2024,
Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,
Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Considérant que le Compte Administratif présente un résultat de fonctionnement :

- au titre des exercices antérieurs Excédent 3 158.35 €
- au titre de l'exercice arrêté Excédent 533.34 €

Soit un résultat à affecter de : 3 691.69 €
Solde des restes à réaliser : 0.00 €
Affectation obligatoire : 3 691.69 €

Le conseil décide d'affecter le résultat 2024 comme suit par 7 voix POUR:

- *Article 1068 : 0.00 €*
- *Article 002 : report de fonctionnement excédentaire : 3 691.69 €*
- *Article 001 : report d'investissement excédentaire: 10 274.09 €*

VOTE BP 2025 COMMUNE

Monsieur Le Maire présente le budget 2025 de la Commune qui s'élève en recettes et en dépenses de fonctionnement à 371 127.10 € et en recettes et en dépenses d'investissement à 107 000.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter par 8 voix POUR le budget 2025 de la Commune présenté par Monsieur Le Maire.

VOTE BP 2025 ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire présente le budget 2025 de l'Assainissement qui s'élève en recettes et en dépenses de fonctionnement à 37 649.00 € et en recettes et en dépenses d'investissement à 26 208.09 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter par 8 voix POUR le budget 2025 de l'Assainissement présenté par Monsieur Le Maire.

DPU B 949, B 950, B 993, B 995

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie pour les parcelles B 949, B 950, B 993 et B 995 située en zone urbaine du PLU dans le cadre de la vente BOURGOUIN / YOLO EKWA.

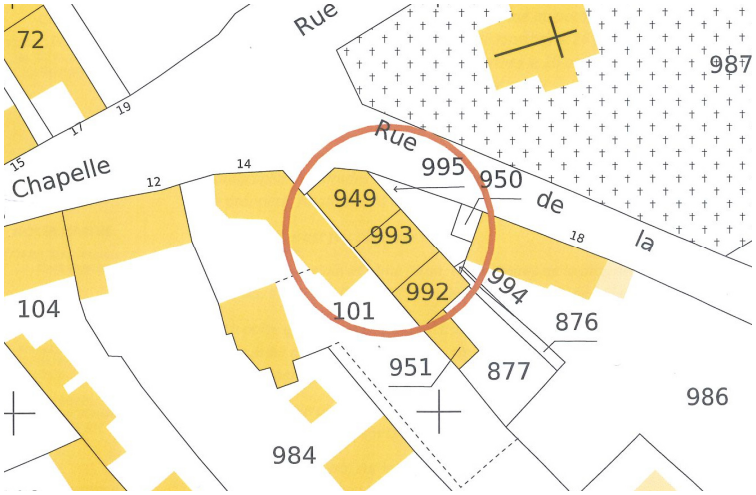

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 8 voix POUR de ne pas préempter les parcelles B 949, B 950, B 993 et B 995.

PROPOSITION DE DÉLAISSÉS FERROVIAIRES DE LA PART DE SYSTRA

SNCF RESEAU avait acquis par actes amiables ou par voie d'expropriation, les terrains nécessaires à la réalisation de la LGV. Certains excédents peuvent être revendus notamment les parcelles suivantes:

Référence(s) cadastrale(s)				
Sect.	N°		Lieu-dit	Surf m²
YA	63		Les Bois Robert	208
YA	64		Les Bois Robert	102
YA	73		La Loge	37
YA	74		La Loge	174
YA	75		La Loge	52
YA	76		La Loge	2
YB	75		Pré Mutuel	989
ZT	40		La Bigottière	6845
ZT	48		Champ de Malvoisine	965
ZT	56		Malvoisine	4391
ZT	61		Malvoisine	313
Total en m² :				14 078

Le conseil a déjà délibéré sur ces parcelles lors de sa réunion du 19/09/2024 et s'était abstenu de préempter. En attente d'informations complémentaires, il reporte ce point au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Francis COSNET clôt la séance du Conseil Municipal à 21h50.